REPUBLIQUE FRANCAISE

- - - - - - -

Département des Alpes de Haute-Provence

- - - - - - -

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation 6 août 2026
Nombre d'élus en exercice 5
Présents 3
Absents 2
Votants 3
Réception en Préfecture le
Délibération certifiée exécutoire le

DELIBERATION N° 2026-26 (GCAP)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-six et le 17 août, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Jean-Claude CASTEL.

Étaient présents : Monsieur Yann CROUHY, 2e vice-président, madame Laurie SARDELLA, 3e vice-présidente.

Objet : Participation du SDIS 04 au projet européen SOS-ALP

Le président expose :

➢ **Contexte**

Les territoires alpins franco-italiens frontaliers sont particulièrement exposés aux risques naturels, notamment aux feux d'espaces naturels, aux inondations et aux mouvements de terrain. Ces événements peuvent entraîner la fermeture des axes routiers et l'interruption des réseaux de communication, isolant rapidement certaines vallées et compliquant l'arrivée des renforts

Dans ce contexte, la coopération transfrontalière constitue un levier essentiel pour garantir une réponse opérationnelle rapide et adaptée. La proximité géographique des moyens de secours français et italiens représente un atout majeur, à condition que leur engagement puisse être préparé, coordonné et facilité par des procédures communes et des outils compatibles.

Le programme européen **Interreg VI-A France–Italie ALCOTRA 2021-2027**, dans le cadre de son quatrième appel à projets, offre l'opportunité de renforcer cette coopération en matière de prévention et de gestion des catastrophes liées au changement climatique.

Le SDIS des Alpes-de-Haute-Provence s'est ainsi associé à plusieurs partenaires français et italiens afin de déposer le projet **SOS-ALP (Strengthening Operational Synergies in Alpine Protection)**.

➢ **Objectifs du projet**

Le projet vise à renforcer la résilience du territoire transfrontalier face aux catastrophes naturelles en améliorant l'organisation des secours entre la France et l'Italie.

Il poursuit plusieurs objectifs :

- Développer l'interopérabilité des moyens de secours ,
- Renforcer la connaissance mutuelle des organisations françaises et italiennes ;

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20260817-B-2026-26-GCAP-DE
Date de télétransmission : 19/08/2026
Date de réception préfecture : 19/08/2026

- Harmoniser les procédures opérationnelles ;
- Améliorer le partage d'informations en situation de crise ;
- Créer les conditions d'une assistance mutuelle plus rapide et plus efficace.

Le projet sera expérimenté sur un territoire pilote situé autour du col de Larche / Colle della *Maddalena, avec l'ambition de proposer un modèle reproductible sur l'ensemble du territoire* ALCOTRA.

➢ **Actions portées par le SDIS 04**

Les actions confiées au SDIS 04 répondent directement aux difficultés identifiées lors des retours d'expérience opérationnels.

Elles comprennent notamment

- Le renforcement des communications de secours grâce au déploiement d'un réseau radio numérique de secours et à l'acquisition de terminaux radio adaptés ;

- La mise en place d'un poste de commandement nomade, composé de mallettes de matériel informatique et de communication, permettant d'assurer la direction des opérations même en cas d'impossibilité d'engager rapidement le véhicule PC départemental, en établissant rapidement une cellule de commandement au plus près des opérations ;

- La création d'un espace de gestion de crise interservices et transfrontalier au sein de la future plateforme départementale 15-18, réunissant tous les acteurs en un seul lieu, et relié en visioconférence aux salles opérationnelles italiennes, avec traduction vocale simultanée par intelligence artificielle. Cet espace constituera, pour les centres opérationnels italiens, un point d'entrée unique permettant de contacter l'ensemble des acteurs français impliqués dans la gestion de crise ;

- *L'acquisition d'équipements favorisant l'interopérabilité des moyens français et italiens* (liaisons radio, matériels compatibles,) et l'organisation d'exercices conjoints, afin de développer des habitudes de travail communes et tester les solutions mises en place ;

- La rénovation de l'espace de vie du CIS Haute Ubaye, à La Condamine-Châtelard, afin d'améliorer l'accueil des renforts ,

- Des actions de promotion du volontariat destinées à renforcer la capacité opérationnelle du territoire.

Ces investissements permettront de maintenir la continuité des opérations de secours, y compris dans les situations les plus dégradées.

➢ **Consortium**

Le projet réunit cinq partenaires :

- La Commune de Borgo San Dalmazzo (chef de file) ,
- L'Unione Montana Valle Stura ;
- Formont (organisme italien de formation professionnelle intervenant notamment dans le domaine de la protection civile) ;
- La Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ,
- Le SDIS des Alpes-de-Haute-Provence.

Ce partenariat associe les collectivités responsables de la sauvegarde des populations et des services chargés des secours.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20260817-B-2026-26-GCAP-DE
Date de télétransmission : 19/08/2026
Date de réception préfecture : 19/08/2026

➢ **Budget et calendrier**

Le projet prévoit un **budget global de 2 millions d'euros**, financé à **80 % par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)**, soit 1 600 000 € de subvention de l'Europe.

La participation prévisionnelle du SDIS 04 s'élève à **645 000 €**, répartis comme suit :

Financeur	Montant
FEDER (80 %)	516 000 €
SDIS 04 (20 %)	129 000 €
Total	**645 000 €**

Le démarrage du projet est envisagé en **janvier 2027**, pour une durée de **24 mois**.

➢ **Conclusion**

Le projet SOS-ALP permettra au SDIS des Alpes-de-Haute-Provence de renforcer durablement ses capacités de coopération avec les services de secours italiens, d'améliorer la résilience des territoires de montagne et de développer des solutions innovantes pouvant être reproduites sur l'ensemble de l'arc alpin franco-italien

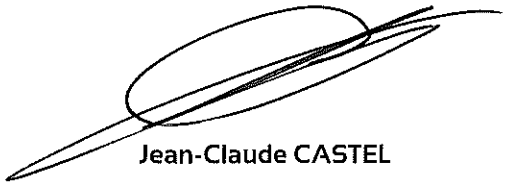
Au-delà des équipements financés, le projet contribuera à structurer une véritable réponse opérationnelle transfrontalière, au bénéfice direct de la sécurité des populations.

Il est demandé aux membres du Bureau :

- D'approuver la participation du SDIS 04 au projet simple SOS-ALP dans le cadre du 4ème appel à projets simples du programme Interreg VI A France-Italie ALCOTRA 2021-2027 (candidature n° 22947) et de valider le budget prévisionnel ,
- D'autoriser le Président à :
 - Déposer une demande de subvention dans le cadre projet simple "SOS-ALP" ,
 - Engager et régler les dépenses et encaisser les recettes correspondantes ;
 - Lancer les consultations pour le contrôleur de premier niveau, les acquisitions et les prestations liées à ce projet ;
 - Signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier

Après en avoir délibéré les membres du bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20260817-B-2026-26-GCAP-DE
Date de télétransmission : 19/08/2026
Date de réception préfecture : 19/08/2026